

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2011.

L'an deux mil onze et le vingt juin à dix-huit heures le Conseil Municipal de la commune d'Aspremont, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques FRANCOU, le maire.

Présents : MM. CHAGNARD Patrick, PUGNET Alain, BIGLIA Jean-Pierre, PHILIP Frédéric, BLANCHARD Gilles, ESCANDE Jean-Philippe, TANGUY Xavier, IMBERT Christian, Mmes PALPANT Clara et DERR Nicole.

Absent :

Secrétaire de séance : M. BLANCHARD Gilles.

Aménagement du terrain communal « DEVANT VIÈRE » en lotissement : choix du nom et création d'un budget annexe :

Le maire rappelle l'historique des projets qui se sont succédés sur ce terrain (maisons à 15 €/jour, vente...) pour retenir le principe de l'aménager en lotissement communal. Pour se faire, il est décidé de lui donner le nom du quartier, soit « DEVANT VIÈRE ». Il sera nécessaire de mettre en place un règlement de lotir en y intégrant, entre autre, l'exigence de respecter certains des critères environnementaux qui restent à définir.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Il est décidé également de mettre en vente le terrain « MOUTON » et de rechercher un promoteur.

Demande de subventions du Conseil Général pour les aménagements des abords de l'église et de la place du monument aux morts :

La première demande de subvention faite au Conseil Général n'avait pas pu être retenue par leurs services, faute de crédits suffisants en 2010. Il est donc décidé de redéposer une demande pour les deux projets qui ne seront inscrits que sur leur enveloppe financière de 2012 mais qui peuvent être accordés par dérogation en spécifiant que les subventions de la Région ont été accordées depuis plus d'un an et que les travaux doivent être engagés avant la fin du mois d'Octobre pour ne pas les perdre.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Demande de subvention (fonds parlementaires) pour les travaux du pont de Hauteville :

Madame la Députée a accepté d'attribuer une somme de 3 000 € à la commune sur ses fonds parlementaires de l'année 2011. Les projets pouvant être financés au taux de 50 % au maximum par ces crédits, il est décidé de les affecter en priorité aux travaux de renforcement du pont de Hauteville.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Echange de terrains entre la commune et les consorts LAURENT suite au bornage réalisé :

L'élargissement de l'intersection du chemin Pré la Cour et de la RD 49 a été régularisé par un nouveau bornage des terrains concernés par cette opération et appartenant à M. Lionel CHAGNARD et la famille LAURENT. Les surfaces équivalentes ont été calculées pour chacun et il est proposé de régulariser cette situation par un acte notarié pour l'échange des surfaces mesurées contre l'ancien canal communal désaffecté qui traverse la propriété de la famille LAURENT. Ce nouvel espace permettra d'améliorer l'éclairage public de cette zone.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Fixation du prix de référence du terrain communal à vendre :

La commune peut être amenée à vendre des terrains constructibles dont elle est propriétaire. En cas de vente amiable, il est proposé de fixer le prix de référence à 50 € le m² pour les terrains communaux situés en zone constructible.

➤ Délibération adoptée avec 10 voix pour et 1 abstention (M. Christian IMBERT).

Participation 2011 au Fonds de Solidarité pour le Logement :

Le Conseil Général des Hautes-Alpes sollicite des communes une participation au fonds de solidarité pour le logement, expliquant son rôle, dont la gestion leur a été transférée en 2005, leur permettant d'intervenir dans l'octroi d'aides pour le paiement des factures d'eau, d'énergie, de téléphone et autres vis-à-vis de la population du département qui rencontre des difficultés. Une contribution de 35 centimes d'euros par habitant est sollicitée, soit 107,80 € pour Aspremont en 2011.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2011 (suite).

Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale :

En application de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales les communes sont amenées à se prononcer avant le 15 juillet 2011 sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté le 15 avril 2011 à la commission départementale de coopération intercommunale des Hautes-Alpes (CDCI) et qui doit être entériné avant le 31 décembre 2011. Le regroupement envisagé pour le secteur concerne les communautés de communes du Haut-Buëch, des Deux-Buëch, du Serrois, de la vallée de l'Oule et du Dévoluy soit une population totale de 12 795 habitants.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

Etat d'avancement du projet de modification n° 2 du P.O.S. : Les propositions d'adaptation du règlement de la zone ND ont été transmises aux agriculteurs concernés et ont été débattues en commission. A ce stade de travail, aucune nouvelle remarque n'a été apportée.

Etat d'avancement du Schéma Directeur d'eau et d'assainissement : Les travaux de repérage et de triangulation des bouches à clés par la Société CLAIE permettant d'établir un plan de situation des branchements se poursuivent.

Subventions : Les fonds parlementaires attribués par le Sénateur pour les travaux de réparation du pont de Thuoux ne peuvent pas se cumuler avec la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) qui a été acceptée par la Préfecture sur le même projet car ces subventions relèvent toutes deux de l'Etat. Afin de ne pas perdre le bénéfice de l'aide du Sénateur, le maire demande au conseil municipal de réfléchir à quelle autre opération il serait utile de l'affecter.

Enfouissement des lignes (CHAPON) : Les travaux ont débutés. Il est demandé si un fourreau de réservation peut être prévu pour améliorer l'éclairage public en supprimant les fils sur les façades des habitations dans le prolongement de la rue du Riou depuis son intersection avec la rue des Aires.

Occupation du Domaine Public : Le maire donne une autorisation de voirie sur la place du monument aux morts au "Café de la Place" afin d'y installer une terrasse pour pratiquer leur activité commerciale. Cette autorisation leur a été délivrée à titre gratuit pour cette année seulement. A l'issue de la saison estivale un point sera établi avant de décider de son renouvellement et de fixer le montant de leur redevance.

Commerce multiple : Les remboursements envers la CCHB s'achèvent au 30 juin et les loyers de la supérette reviennent à la commune à partir du 1^{er} juillet 2011. Le bail commercial en cours avec le gérant actuel se prolonge jusqu'en mai 2015. Concernant la mise en valeur de ce secteur, il reste 600 € de crédits octroyés par la CCHB pour l'embellissement.

Etude de transport solide "Grand Buëch" : Une réunion de présentation s'est déroulée le 6 juin dernier à la MJC d'ASPRES-SUR-BUËCH au cours de laquelle le point a été fait sur la situation de la rivière et les risques de crues qui pourraient survenir sur le secteur d'ASPREMONT et plus particulièrement au niveau du pont, du fait de l'engrèvement de son lit. Le constat étant inquiétant, il a été décidé qu'une nouvelle réunion se tiendrait en Mairie d'ASPREMONT le vendredi 1^{er} juillet 2011 à 9 h 15 en présence des intervenants précédemment réunis.

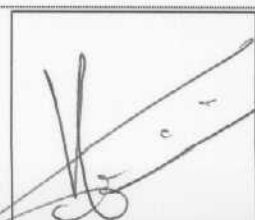
Divagations d'animaux : Des chats errants prolifèrent dans le quartier "CHAPON" ce qui trouble le voisinage. Le maire est sollicité afin de rechercher une solution. La commune n'ayant pas l'obligation de les faire stériliser aux frais du contribuable, le maire rappelle que les particuliers qui ont laissé leurs animaux livrés à eux-mêmes en restent responsables et se doivent d'en assumer la charge.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Le maire,

Le secrétaire de séance,

Les conseillers,



BLANCHARD Gilles.